

Piste d'actions de coopération établies

**Tourisme, culture et milieux naturels**

- Promouvoir une destination touristique commune : développer des outils communs pour la promotion des territoires départementaux
- Mettre en place des outils communs d'observation et d'analyse du tourisme : pérenniser la mise en place d'un observatoire du tourisme commun
- Faire du fleuve Loire un axe fort de la coopération : pour le tourisme, la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti autour de ce lien véritable entre les deux territoires
- Organiser des événements culturels communs : des concerts et des manifestations communs

**Sports**

- Organiser des événements sportifs et de loisirs communs autour du fleuve Loire : dans la continuité du premier Swimrun des Gorges de la Loire organisé en juin 2019
- Coordonner les politiques des deux Départements en matière de sport nature : pour structurer une offre cohérente entre les deux territoires

**Agriculture**

- Développer les échanges de pratiques et les méthodes de travail en matière d'introduction de produits issus de circuits-courts en s'appuyant sur la démarche de la Loire pour conforter l'introduction de tels produits dans les collèges et établissements sociaux et médico-sociaux de Haute-Loire
- Soutenir ensemble la filière de qualité « veaux du Velay et du Forez » en coordonnant les aides des deux collectivités en faveur de ces produits de qualité

**Ingénierie départementale**

- Mettre à jour communément les schémas d'eau potable et assainissement
- Créer un observatoire interdépartemental de l'eau pour définir ensemble une meilleure stratégie d'observation et traitement des données de façon plus efficiente
- Créer un comité technique interdépartemental d'ingénierie pour partager des pratiques et des expertises

**Numérique**

- Coordonner les politiques des deux Départements en matière d'e-administration pour accompagner l'avènement du numérique dans les administrations pour les agents et les usagers
- Proposer de nouvelles modalités de travail pour les agents de deux Départements comme le partage de locaux, la création de tiers lieu, le développement du télétravail
- Coordonner les politiques des deux Départements en matière de médiation numérique pour accompagner les publics départementaux à l'usage des outils du numérique
- Coordonner les politiques des deux Départements en matière d'e-territoires comme la mise en place d'un portail territorial d'information géographique ou le développement du wifi public

**Collèges**

- Poser les bases d'une coordination en matière de sectorisation des collèges sur les parties limitrophes des territoires départementaux pour répondre aux défis démographiques communs et envisager une répartition plus uniforme des collégiens
- Ouvrir les dispositifs de découverte des métiers aux collégiens des deux Départements en faisant connaître les métiers et le monde économique local aux élèves et les accompagner dans leur orientation professionnelle

## **Routes**

- Investir ensemble pour la réfection des chaussées et l'amélioration de la voirie par la mise en place de conventions de partage de moyens
- Coordonner l'action de deux Départements pour la gestion des ouvrages, des routes limitrophes et pour la viabilité hivernale
- Engager une réflexion pour favoriser le report modal sur la RN88

## **Action sociale**

- Organiser des événements communs réunissant des professionnels de l'enfance comme le congrès commun de l'ANDASS en septembre 2019
- Développer une observation commune de l'action sociale dans l'objectif d'optimiser les interventions des deux collectivités

## **Autonomie**

- Créer des points d'accueil commun pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans les espaces limitrophes
- Développer une offre commune pour soutenir les proches aidants des personnes handicapées et personnes âgées par la mise en place d'une offre de service commune pour l'accueil de jour et l'accueil temporaire
- Coordonner les politiques des deux Départements en matière d'autonomie
- Coordonner les politiques des deux Départements en matière d'aide à domicile par le développement de référentiels communs, de qualité par exemple

## **Enfance**

- Ouvrir aux enfants de l'action sociale des deux Départements des actions collectives autour de la culture, du sport et du numérique
- Coordonner les politiques des deux Départements pour l'enfance et la famille pour faire converger les moyens au service de ces publics

## **Partenariats départementaux**

- Créer une Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) interdépartementale
- Accompagner la coopération entre les SDIS par l'organisation d'actions communes
- Soutenir le rapprochement des Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) départementaux